

Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal

Du Jeudi 6
Juillet 2023

Ouverture de la séance le Jeudi 6 Juillet 2023 à 20h30

Etaients présents : BEAUFRETON Nicole, BILLAUD Sophie, BLANCHARD Nathalie, COMBE Pierre, DUODOGNON-HERAULT Marielle, HURTEAU Laurent, HURTEAU Philippe, LUCIEN Stéphanie, ROY Hervé, WERTH Laurent

Absents ayant donné pouvoir : BABARIT Cyrille ayant donné à WERTH Laurent, DEVAUD Angélique ayant donné pouvoir à BILLAUD Sophie, GRENEE Véronique ayant donné pouvoir à HURTEAU Philippe, MAUDET Nicolas ayant donné pouvoir à ROY Hervé

Absents excusés : CHERON Marie-Eve

Quorum : 8 - Atteint

Secrétaire de séance : WERTH Laurent

*La séance a été ouverte par Madame Nicole BEAUFRETON, Maire, le
Jeudi 6 Juillet 2023 à 20h30*

L'ordre du jour de la présente séance, figurant dans la convocation transmise à chaque conseiller est le suivant :

1. Adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal
2. Information relative aux décisions prises par délégation
3. Comptes-rendus des diverses commissions municipales et communautaires par leurs représentants
4. Projet de rénovation de la mairie et de la salle polyvalente - demande de subvention près de l'Etat, du Département, de la Région et divers organismes - Révision du plan du financement modifiant celui adopté par délibération n° 20230119D07
5. Marché de travaux pour la rénovation de la mairie et de la salle polyvalente avec mutualisation du système de chauffage
6. Lotissement privé Moison : convention pour le transfert des équipements communs
7. Divers : Familles Rurales, restaurant scolaire...

1. Adoption du procès-verbal de séance du dernier conseil municipal

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du 15 juin 2023.

2. Information relative aux décisions prises par délégation

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises par délégation depuis le dernier conseil.

Les devis signés sont les suivants :

Chrysanthèmes	PEPINIERES PREAU	112,20 €	19/06/2023
Logo TV sur Nissan	JAROUSSEAU Tony	108,00 €	19/06/2023
Tracteur/levier de changement de vitesses	AG MECA	530,63 €	22/06/2023
Rue Rémy René Bazin	MARQUALIGNE	535,13 €	23/06/2023
Autolaveuse	DESLANDES	3 350,09 €	30/06/2023

3. Comptes-rendus des diverses commissions municipales et communautaires par leurs représentants

- **Commission Urbanisme** : Laurent WERTH rend compte de la dernière réunion de la commission.

Le cimetière est principalement entretenu par des bénévoles. L'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires et les aléas météorologiques les contraignent à un passage régulier. Une réflexion va être menée sur les moyens d'entretien possibles.

Une parcelle sera viabilisée pour être vendue Cité Vieille Fontaine. Le géomètre passera prochainement pour la borner.

Un projet privé est en cours sur la zone classée AUT, sous le lotissement des Genêts, zone à urbaniser destinée à accueillir de nouvelles activités liées au tourisme.

Les membres de la commission ont repensé l'emplacement de la supérette API sur le parking près de l'école. Une rencontre est prévue prochainement avec l'entreprise pour leur soumettre l'idée.

A la suite du groupement de commandes portant sur les prestations de balayage et de nettoyage des voiries, le marché a été attribué à l'entreprise BRANGEON. Les tarifs ont fortement augmenté. Le nombre de passage et les mètres linéaires destinés à être balayés seront revus avec l'entreprise afin de contenir les coûts.

- **Commission Culture, fêtes et cérémonies** : Stéphanie LUCIEN présente les conditions du spectacle de danse mutualisé avec la communauté de communes. La communauté de communes prendra en charge la location de la salle, notamment le chauffage et la communication. L'idée serait qu'une association de danse prenne en charge le bar.

- **Intercommunalité** : Madame le Maire fait état des décisions prises sur le devenir de l'espace aquatique. Elle rappelle les constats et objectifs du projet de réflexion sur le sujet (la machinerie est vétuste, la partie technique n'est pas réparable, problème d'accessibilité...). Le conseil municipal de Mortagne sur Sèvre est favorable à la création d'une nouvelle piscine sur leur commune, sur le terrain de football stabilisé dans l'enceinte du complexe sportif Stéphane Traineau aux conditions suivantes :

- Suppression de la réduction de l'attribution de compensation de 130 000 €, dispositif mis en place depuis le transfert vers l'intercommunalité permettant la neutralisation budgétaire des recettes fiscales perçues par la commune du même montant.
- Demande d'un fonds de concours exceptionnel à hauteur de 300 000 € visant la construction d'un nouveau terrain de football
- Achat du foncier nécessaire à la construction de la future piscine

Le 5 juillet 2023, le conseil communautaire a refusé la suppression de la réduction de l'attribution de compensation. La commune de Mortagne sur Sèvre doit faire connaître sa position à la suite de ce vote.

Il est proposé de répondre à un appel à projets avec toutes les collectivités du département de la Vendée afin d'installer des poubelles de tri en lieu et place des poubelles de gestion courante classique. Il s'agira d'identifier les besoins et de faire un retour à la communauté de communes en septembre.

Un schéma directeur cyclable va être mis en œuvre. Il permet de planifier le nouveau réseau cyclable, mais il permet aussi de : faire un état des lieux complet des aménagements existants, Identifier les dysfonctionnements, les coupures, les discontinuités... Dans un premier temps, il s'agira de définir le diagnostic et la stratégie. Aussi, Laurent HURTEAU sera le référent communal pour participer aux réflexions sur le sujet.

4. [Projet de rénovation de la mairie et de la salle polyvalente - demande de subvention près de l'Etat, du Département, de la Région et divers organismes - Révision du plan du financement modifiant celui adopté par délibération n°20230119D07](#)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire présente au Conseil municipal l'avancement du projet de rénovation de la Mairie et de la Salle polyvalente et l'état actuel des demandes de subventions.

Par délibération n°20230119D07 du 19 janvier 2023, le conseil municipal a approuvé un plan de financement qu'il convient de modifier afin de tenir compte des retours de la Préfecture et du Département sur les demandes de financement et de solliciter d'autres subventions.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 836 105 € HT et il est proposé le plan de financement ci-après :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Nature	Montant	%
Travaux mairie	237 100,00 €	Subvention Etat	323 461,50 €	38,69 %
Travaux salle polyvalente	501 600,00 €	Subvention Conseil Départemental	169 881,00 €	20,32 %
MOE et divers intervenants mairie	32 735,00 €	Autres aides publiques (SyDEV) (estimé)	81 600,00 €	9,76 %
MOE et divers intervenants salle polyvalente	44 670,00 €	Région - appel à projets (estimé)	69 900,00 €	8,36 %
Imprévus	20 000,00 €	ADEME (estimé)	24 000,00 €	2,87 %
		Sous-total	668 842,50 €	80,00 %
		Autofinancement	167 262,50 €	20,00 %
		Sous-total reste à charge de la collectivité	167 262,50 €	20,00 %
Total dépenses	836 105,00 €	Total Recettes	836 105,00 €	100,00 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'APPROUVER le plan de financement tel que présenté.
- D'AUTORISER Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention près de l'Etat, du Département de la Vendée, de la Région et de tous organismes pouvant contribuer au subventionnement du projet.
- D'AUTORISER Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

5. Marché de travaux pour la rénovation de la mairie et de la salle polyvalente avec mutualisation du système de chauffage

Vu le code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

Madame le Maire rappelle le projet de rénovation de la mairie et de la salle polyvalente consistant notamment à améliorer les performances énergétiques de ces bâtiments et à mutualiser le système de chauffage par géothermie.

Elle rappelle l'approbation de l'Avant-projet définitif par délibération du 15 décembre 2022. Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 836 105 € HT dont 738 700 € HT de travaux.

Elle expose les éléments de l'étude de projet (PRO) et propose de lancer, début septembre, le marché de travaux se décomposant en 13 lots :

- Lot n°01 - Démolitions - désamiantage
- Lot n°02 - Gros œuvre - VRD
- Lot n°03 - Charpente bois - bardage
- Lot n°04 - Couverture tuiles
- Lot n°05 - Menuiseries extérieures aluminium - serrurerie
- Lot n°06 - Menuiserie intérieure bois
- Lot n°07 - Cloisons sèches
- Lot n°08 - Plafonds suspendus
- Lot n°09 - Revêtements de sols carrelage - Faïence
- Lot n°10 - Revêtements de sols souples
- Lot n°11 - Peinture
- Lot n°12 - Plomberie - chauffage - ventilation
- Lot n°13 - Electricité

Les travaux seront phasés en 2 temps. Ils débuteront par la salle polyvalente et se poursuivront avec la mairie pour une durée totale estimée à 13 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Madame le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux dans les conditions indiquées ci-dessus et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette affaire.

6. Lotissement privé Moison : convention pour le transfert des équipements communs

Un projet de lotissement privé est en cours Cité des Genêts-Moison.

L'entreprise LG Développement projette un lotissement de 8 ou 9 parcelles.

Aussi, dans le cadre d'un lotissement privé, le code de l'urbanisme impose que le sort des voies et espaces communes soit réglé dès le dépôt de la demande de permis d'aménager.

N'ayant pas toutes les informations nécessaires afin de délibérer la convention de transfert des équipements publics, le point est ajourné.

7. Divers

• Familles Rurales - Restaurant scolaire :

Différentes actions mises en place ou en cours de validation pour permettre de réduire les charges fixes et ainsi être moins dépendants des subventions :

- ✓ Diminution des charges salariales avec le non-remplacement d'un départ en retraite et proposition de rupture conventionnelle pour réduire l'équipe à 4 salariés au lieu de 7 en début 2023. Cet effort nous permettra d'économiser environ 18 000€/an.
- ✓ Pour conserver un service de qualité avec une équipe réduite, davantage d'autonomie sera donnée aux élèves de CM1 / CM2 pendant le repas (optimisation du travail des équipes et transition plus douce pour le passage au collège).
- ✓ Ouverture du restaurant scolaire aux aînés à partir de l'été 2023. Communication en cours.

La rentrée prochaine sera marquée par la fermeture d'une classe ce qui se traduit pour nous par une baisse de fréquentation d'environ 20 enfants/service (18% de l'effectif global), soit un manque à gagner d'environ 12 000 €.

• Familles Rurales - les serpentins :

La troupe de théâtre a sollicité de nouveau la commune pour les dates de représentation de leur pièce. Il leur avait été demandé de fixer les dates de représentation en avril pour limiter les coûts de fonctionnement lié au chauffage. Ils ne souhaitent pas les reporter au regard des contraintes que cela représente pour eux.

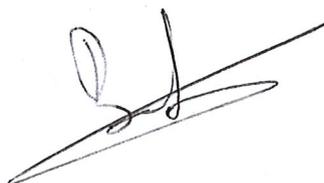
Après discussion, pour soutenir leur activité et maintenir une proposition culturelle sur la commune, il a été décidé de rouvrir la salle de théâtre au 1^{er} mars pour leur permettre de jouer en mars.

- Tarifs salles : les tarifs 2024 devraient être votés en octobre

LA SEANCE A ETE LEVEE A 22h50

Le Maire,

Nicole BEAUFRETON



La secrétaire,

Laurent WERTH

